ANNEXE 25

Wallonie

COMMUNE DE VIELSALM

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la sprl MK-BAT, représentée par Monsieur Celil Kanat, demeurant rue de Fexhe-Slins 67 à 4680 Hermée-Oupeye.

Le terrain concerné est situé à Regné à 6690 Vielsalm et cadastré division 2, section A n°1526C, 1526D.

- Le projet s'écarte des plans et prescriptions du schéma d'orientation local de Regné approuvé par arrêté royal du 23 décembre 1952 pour les motifs suivants:
    - C – Implantation: bâtiment situé à moins de 4 mètres de la limite mitoyenne ;
    - D – Esthétique: présence d'un mur aveugle ;
    - E – Matériaux: absence d'encadrements des baies ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 13h30 à 16h et le mercredi de 13h30 à 16h à l'Administration communale de Vielsalm, Service communal de l'urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme : Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) – Madame Sabine Piette (080/292818).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 janvier 2024 au 02 février 2024 au collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par courrier électronique aux adresses suivantes : philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be

A Vielsalm, le 12 janvier 2024

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM Luxembourg

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE